

Europe et International

Lettre de la DAREIC

Décembre 2011



INFORMATIONS A DESTINATION DES ETABLISSEMENTS

PROGRAMME INTER-ACTION

- **Qu'est-ce que le programme Inter-Action ?**

Le programme *Inter-Action* s'inscrit dans le cadre des accords éducatifs signés par la France et l'Angleterre. Il s'agit d'un programme de partenariats scolaires entre les sections européennes françaises et les établissements anglais du secondaire.

- **A qui le programme est-il destiné ?**

Côté anglais, le programme piloté par l'agence « *The Schools Network* » s'adresse à tous les établissements du second degré (l'Irlande du nord, le Pays de Galles et l'Écosse ne sont pas concernés).

Côté français, le programme s'adresse à tous les établissements publics du second degré ayant une section européenne anglaise. Il est géré par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

- **Quels sont les objectifs du programme ?**

Le programme Inter-Action permet aux établissements sélectionnés de trouver un partenaire. Il permet également la mise en contact, essentiellement par des échanges à distance, de classes anglaises et françaises autour d'un projet faisant appel non seulement aux compétences linguistiques, mais aussi à d'autres disciplines et à l'utilisation des TICE.

Le programme Inter-Action favorise la mise en œuvre d'actions pluridisciplinaires d'échanges à distance, sur la base des TICE. D'autres programmes peuvent y être associés comme les programmes communautaires ou d'autres actions de la coopération franco-britannique.

Pour plus d'information : <http://www.ciep.fr/francobrit/index.php>

- **Comment poser sa candidature ?**

Dépôt des candidatures – du 5 décembre 2011 au 20 janvier 2012 :

Les établissements intéressés doivent s'inscrire en ligne sur le site www.web-interaction.net. Le dossier de candidature au programme Inter-Action devra être rempli avec soin par le coordonnateur du projet. Il est nécessaire de remplir un dossier de candidature par projet (même si un établissement présente plusieurs projets).

La candidature de l'établissement ne sera validée définitivement que lorsque l'exemplaire papier, visé par le chef d'établissement, sera reçu au CIEP.

La date limite de retour des candidatures au CIEP est le 24 janvier 2012.

Pour affichage et diffusion en salle des Professeurs et au CDI

Consultable sur le site Europe et International du Rectorat,

DAREIC 05.57.57.35.37

Ce.relint@ac-bordeaux.fr

<http://www.ac-bordeaux.fr/europe-et-international.html>